

DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

Séance du 14 décembre 2021

L'an deux mille-vingt-un, le 14 décembre à 19 heures et 00 minutes, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à La Gorgue, 500 rue de La Lys, sur la convocation qui leur a été adressée par Jacques Hurlus, le Président de la Communauté de communes Flandre Lys, le 7 décembre 2021.

Nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 42

Nombre de présents : 27 jusqu'au point n°5, 29 jusqu'au point n° 39

Nombre de pouvoirs : 10

Nombre de votants : 37 jusqu'au point n°5, 39 jusqu'au point n°39

Etaient présent(e)s :

Mme BEURAERT Martine, M. BEZILLE Marc, M. M.BODART Michel, M.BOONAERT Jean-Philippe à partir du point n°6, Mme BOULENGER Delphine, M. BROUTEELE Philippe, Mme DE SWARTE Marie-Dominique, Mme DEBAISIEUX Nathalie à partir du point n°6, M.DELABRE Aimé, M. DELVALLE Jean, Mme DURUT Jocelyne, M.DUYCK Joël, Mme EVRARD Monique, M.FAIDUTTI Jean-Marc, Mme FERMENTEL Geneviève, M.HENNEON François-Xavier, Mme HERDIN Andrée, M. HURLUS Jacques, M. MAHIEU Philippe, M.MORVAN Hervé, M.MOUQUET Denis, M.PARENT Michael, Mme PLE Sandra, M.PRUVOST Philippe, Mme THERON MARESCAUX Stéphanie, M.THOREZ Jean-Claude, M.VANECLOO Serge, Mme VERHAEGHE Marie-Thérèse, Mme VILLE Augustine.

Absents excusés :

Mme BERTRAND Dorothee, pouvoir à François-Xavier HENNEON,
M. BLERVAQUE Philippe, pouvoir à DURUT Jocelyne,
Mme BROUARD Bénédicte, pouvoir à Philippe PRUVOST,
M.DEHAENE Michel Pouvoir donné à François-Xavier HENNEON,
Mme DERONNE Véronique, pouvoir à MAHIEU Philippe,
Mme DUHAYON Monique, pouvoir à Augustine VILLE,
M.FICHEUX Bruno, pouvoir à Augustine VILLE,
Mme HIEL Anne, pouvoir à Philippe PRUVOST,
M. LAPIERRE Julien, pouvoir à Sandra PLE,
M.RAVET Pierre-Luc, pouvoir à Jean-Claude THOREZ.

Absents :

M.BOONAERT Jean-Philippe jusqu'au point n°5,
Mme DEBAISIEUX Nathalie jusqu'au point n°5,
Mme LORPHELIN Martine,
M.LORIDAN Bernard,
M.SÉRÉ Soarey,

Secrétaire de séance : Joël DUYCK.

Délibération n°2021D243 - Finances, Mutualisation, Transferts De Charges - Désignation de deux délégués suppléants au SMFL, à la suite des démissions de José Baudry et Agnès Grammont.

Le Vice-Président expose au Conseil :

Vu la délibération n°2020D022 du 30 juillet 2020 relative à la désignation des délégués au Syndicat Mixte Flandre et Lys (SMFL),

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à l'élection de deux délégués suppléants au sein du Syndicat Mixte Flandre et Lys (SMFL), étant donnée la démission de Monsieur José BAUDRY et de celle de Madame Agnès GRAMMONT de leurs mandats de conseillers municipaux,

Conformément aux statuts du Syndicat Mixte Flandre et Lys, la CCFL doit désigner 10 délégués titulaires et 10 délégués suppléants pour être représentée au sein de ce syndicat.

Il est proposé aux membres du Conseil de :

- PROCEDER à l'élection à bulletin secret,
- ELIRE deux délégués suppléants au sein du Syndicat Mixte Flandre et Lys (SMFL), étant donnée la démission de Monsieur José BAUDRY et de celle de Madame Agnès GRAMMONT.

Monsieur le Président fait appel des candidats.

Madame PLE Sandra et Monsieur Alexandre COTE sont candidats.

Il est procédé au vote à bulletin secret pour les postes de délégués suppléants au sein du Syndicat Mixte Flandre et Lys (SMFL).

Résultats :

Votants : 39

Blancs : 4

Nuls : 0

Exprimés : 35

Majorité absolue : 21

Délégué suppléant	
PLE Sandra	35 voix

PLE Sandra a obtenu 35 voix.

Délégué suppléant	
Alexandre COTE	35 voix

Alexandre COTE a obtenu 35 voix.

Envoyé en préfecture le 27/12/2021

Reçu en préfecture le 27/12/2021

Affiché le

SLOW

ID : 059-245900758-20211214-2021D243-DE

PLE Sandra et Alexandre COTE sont élus délégués suppléants de la Communauté de Communes Flandre Lys pour siéger au Syndicat Mixte Flandre et Lys (SMFL).

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité (39 voix) la proposition ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre,
Fait à la CCFL,

Le Président,
Jacques HURLUS



Envoyé en préfecture le 27/12/2021

Reçu en préfecture le 27/12/2021

Affiché le



ID : 059-245900758-20211214-2021D243-DE